**De :** Julien FAISNEL <julien.faisnel@agriculture.gouv.fr>
**Envoyé :** lundi 26 mars 2018 17:24
**À :** isabelle.tourette.fngds@reseaugds.com; valerie.david@idele.fr; jygauchot@wanadoo.fr; FSVF <fsvf@fsvf.org>; Eric Lejeau <elejeau@me.com>; Marie Anne BARTHELEMY <ma.BARTHELEMY@simv.org>; JL HUNAULT <jl.hunault@simv.org>; CSOV <marc.veilly@veterinaire.fr>; Jacques GUERIN <jacques.guerin@veterinaire.fr>; Monsieur <jean-yves.madec@anses.fr>; jean-pierre.orand@anses.fr; gerard.moulin@anses.fr; ANSES <charlotte.dunoyer@anses.fr>; christian.ducrot@inra.fr; jean-marc.petiot@veterinaire.fr; Pascal FANUEL <pascal.fanuel@veterinaire.fr>; jacqueline.bastien@wanadoo.fr; Christophe BRARD <chbrard@gmail.com>; gouraud@sngtv.org; jfrousselot@wanadoo.fr; claire.scicluna1@gmail.com; COOP DE FRANCE <philippe.amar@coopdefrance.coop>; benoit.thuillier@labocea.fr; Natacha.woronoff-rehn@doubs.fr; michael.treilles@lasat.fr; "COUDERC-OBERT Céline (Adjointe mission RES) - CGDD/DRI/SR1" <celine.couderc-obert@developpement-durable.gouv.fr>; "ALNOT Laure (Chargée de mission) - DGPR/SPNQE/DPCPDA/BBA" <laure.alnot@developpement-durable.gouv.fr>; METAYER Marie Laure (Adjointe au chef du SRSEDPD) - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA <marie-laure.metayer@developpement-durable.gouv.fr>; Christian.BRUN-BUISSON@sante.gouv.fr; hannah.treille-amram@sante.gouv.fr; Marie-Laure.BELLENGIER@sante.gouv.fr; BALLU, Olivier (DGS) <olivier.ballu@sante.gouv.fr>; Corinne DANAN <corinne.danan@agriculture.gouv.fr>; marion.bardy@agriculture.gouv.fr; AFVAC <eguaguere@nordnet.fr>; INRA Clermont-Ferrand <ducrot@clermont.inra.fr>
**Cc :** olivier.debaere@agriculture.gouv.fr; cecile.adam1@agriculture.gouv.fr; ROUAULT Isabelle <isabelle.rouault@agriculture.gouv.fr>; Myriam CARPENTIER <myriam.carpentier@agriculture.gouv.fr>; laurent LARIVIERE <laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr>
**Objet :** Suites de l'AAP 2017 Ecoantibio 2 - groupe 3 - consultation des pilotes avant décision MAA

Bonjour à tous,

Comme annoncé le mois dernier, je reviens vers vous pour vous consulter au sujet des projets qui, à l'issue de l'appel à projets 2017 du plan Ecoantibio 2, avaient été classés dans le groupe 3 (=intéressants et pouvant être financés début 2018, modulo des modifications a priori substantielles) et qui ont fait l'objet d'une nouvelle soumission.
- projet n°01 *"Modulation de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes en aquaculture par des extraits de plantes antimicrobiens : effets sur la survie de poisson modèle après infection expérimentale"*
- projet n°12-18 (fusion) *"E-learning : Modules de formation ouverts à distance pour les vétérinaires et étudiants vétérinaires sur l’antibiothérapie raisonnée, l’antibiorésistance et la réglementation en matière d’antibiothérapie"*
- projet n°23 *"Formation continue et information des vétérinaires des Pays de la Loire aux enjeux de la lutte contre l'antibiorésistance"*
- projet n°33 *"Kif-porc : kit de formation sur la santé des porcs"*
- projet n°34 *"Quatuor"*
- projet n°42 *"ECOPLUME- Contamination des plumes et des produits dérivés par les résidus antibiotiques en élevage avicole : caractérisation des niveaux d’exposition et risques induits pour la chaîne alimentaire et l’environnement "*
- projet n°45 "*Formations et audit d'élevage 5mVet en Languedoc-Roussillon*"
- projet n°46 *"Réunions techniques pour valoriser et promouvoir les pratiques permettant de réduire l'utilisation des antibiotiques en élevage de ruminants"*
- projet n°61 *"METARES : Analyse métagénomique des gènes et éléments transférables impliqués dans l'antibiorésistance en abattoirs de porcs : impact des traitements de nettoyage et désinfection"*
- projet n°72 *"CONSOM'EQUI : création d'un outil de suivi personnel de prescription des antibiotiques pour les vétérinaires et de consommation et d'observance des traitements pour les éleveurs et soigneurs de chevaux"*

Pour mémoire, ces projets avaient été classés dans le groupe 3 par le comité de sélection car demeuraient de réelles interrogations sur un ou plusieurs points parmi les suivants : possibilité de faire bénéficier d'autres territoires des résultats du projet ou des livrables, éventuelle redondance avec un ou des projets en cours ou déjà financés, lien avec le plan Ecoantibio semblant un peu trop ténu, budget trop élevé, méthodologie du projet jugée discutable par les évaluateurs.

Les porteurs des projets concernés ont fait parvenir des compléments d'information substantiels en réponse aux questions posées et ont aussi, pour la plupart, déposé une nouvelle fiche projet.

La DGAL a alors sollicité sur les nouvelles versions des projets certains des évaluateurs qui avaient examiné ces projets à l'été 2017 pour savoir si les réponses apportées étaient jugées pertinentes. Parmi les évaluateurs contactés, certains n'ont pas répondu; d'autres ont globalement gardé la même position qu'en première lecture; d'autres encore ont fait évoluer leur position. A ce stade, pour plusieurs projets, difficile de dégager une majorité.

Si vous souhaitez participer à cette consultation des pilotes, vous trouverez en pièce jointe :
a) un document Excel comprenant les grilles d'évaluation de chacun des projets faites en 2017 modifiées de la manière suivante :
        - en rose = les demandes ou observations relayées par la DGAL aux porteurs de projets suite à la lecture des projets en 2017 par les évaluateurs, les pilotes et les membres du comité de sélection ;
        - en vert = les points sur lesquels les projets ont évolué depuis la première version (caractéristiques du projet ou nouvelle lecture des évaluateurs)
Attention : j'ai laissé en noir : 1) les caractéristiques du projet qui n'ont pas évolué 2) les avis des évaluateurs et des pilotes (DGAL comprise) sur la V1 du projet.
b) les nouvelles fiches projets reçues (document pdf se terminant par "Vfévrier2018);
c) les compléments d'information apportés par les porteurs de projets (documents pdf avec "Commentaires" dans le titre).
Ces éléments ne sont pas diffusables en dehors de la présente liste de destinataires.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez me faire un retour par réponse simple jusqu'au mardi 3 avril 2018 12h, si possible en indiquant votre avis par une lettre entre A (=très favorable) et D (défavorable) et 3-4 lignes d'explication. Si vous souhaitez rendre un avis sur un projet sur lequel vous ne vous étiez pas prononcé l'été dernier, cela est tout à fait possible (lettre entre A et D et 3-4 lignes d'explication), mais cela vous prendra sans doute plus de temps.
Les projets retenus seront financés sur le budget du programme 206 avec des conventions que l'on espère valider d'ici mi-avril.

Je reste naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,
Julien FAISNEL

P.S. : les porteurs de deux projets classés également dans le groupe 3 n'ont pas déposé une nouvelle version de leur projet, il s'agissait des projets n°03 *"Prévalence et facteurs protecteurs du portage de bactéries multi-résistantes en élevage à la Réunion et Mayotte"* et 56 *"Formation continue sur l'antibiorésistance et l'antibiothérapie pour les professionnels de l'élevage"*, que vous ne retrouverez donc pas dans le présent message.

Le 16/02/2018 17:41, Julien FAISNEL a écrit :

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la dernière des réunions des pilotes des actions du plan Ecoantibio 2, vous trouverez ci-dessous un point d'information sur les appels à projets 2017, 2018, et les fiches actions du plan Ecoantibio 2.

**1) Informations sur les suites de l'appel à projets 2017 du plan Ecoantibio 2**
Il reste une partie des projets pour lesquels la décision du Ministère reste à prendre : les 13 projets du groupe 3 = projets qui pourraient être financés début 2018 modulo modifications majeures (sans attendre l'appel à projets 2018).

Sur ces 13 projets :
- 2 ont fusionné comme demandé par les évaluateurs;
- 9 ont fait l'objet de compléments d'information en réponse aux remarques ou questions relayées par la DGAL;
- 2 n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle soumission.

Les évaluateurs qui avaient, à l'été 2017, demandé des précisions ou exprimé des réserves sur ces projets du groupe 3 ont été à nouveau contactés. Je vous transmettrai pour éventuel avis leurs éléments dès réception de ceux-ci, sans doute à compter du milieu de la semaine prochaine.

**2) Informations sur l'appel à projets 2018 du plan Ecoantibio 2**Le cahier des charges pour l'AAP 2018 du plan Ecoantibio 2 est en cours de validation, ainsi que les documents afférents.

Comme annoncé lors de la dernière réunion des pilotes, et sous réserve de validation, il évolue par rapport à 2017 sur les points suivants :
- suppression du visa obligatoire avant dépôt du projet;
- ouverture de certaines actions/thématiques à l'AAP 2018 faite en fonction des filières : mis à part les spécificités des actions 13 (phase pilote en cours) et 17, 18, 19, 20 (pilotées par la DGAL), nous essayons d'orienter les financements vers certaines filières, différentes selon les actions du plan, notamment pour combler les "gaps";
- le montant maximal pouvant être accordé sera différent selon la dimension (nationale/régionale/départementale) du projet.
En outre, il a été proposé de rendre obligatoire le partenariat entre deux structures au moins pour tout projet demandant une subvention supérieure à 60 000 €.

Enfin, à ce stade, le rétroplanning prévisionnel laisse penser que les pilotes seront consultés pour avis sur les projets de l'AAP 2018 durant la deuxième quinzaine du mois de juin 2018, avec une réunion de sélection tout début juillet. Le rétroplanning demeure susceptible d'évoluer en fonction de la date à laquelle l'AAP sera publié, et en fonction du nombre de projets reçus. La DGAL s'efforcera de conserver un calendrier permettant aux porteurs de projets, aux évaluateurs et aux pilotes de participer à l'AAP 2018 dans de bonnes conditions.

**3) Fiches actions pour le plan Ecoantibio 2**

La DGAL a reçu bon nombre de fiches actions, souvent riches en informations. Des suggestions ont parfois été faites aux pilotes sur certains points. L'objectif est d'avoir pour chaque action une vision stratégique du pilote sur la manière d'atteindre les objectifs et sur le suivi de l'état d'avancement, tout en mettant ces éléments à disposition du grand public.

Plusieurs fiches actions sont encore attendues par la DGAL. Nous souhaiterions que les pilotes concernés puissent nous les faire parvenir rapidement ou nous fassent part des difficultés éventuellement rencontrées.

Naturellement, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez sur ces sujets.

Bien cordialement,
Bon week-end,

--

Julien FAISNEL

Chargé d'études en pharmacie vétérinaire

Adjoint au chef de bureau

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Direction générale de l'alimentation

Service des actions sanitaires en production primaire

Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau des intrants et de la santé publique en élevage

Tél : 01.49.55.84.35

--

Julien FAISNEL

Chargé d'études en pharmacie vétérinaire

Adjoint au chef de bureau

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Direction générale de l'alimentation

Service des actions sanitaires en production primaire

Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau des intrants et de la santé publique en élevage

Tél : 01.49.55.84.35